

Conseil Municipal du 12 mars 2018

Compte-rendu

Présents : BAUD Sylviane, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CLARY Bernard, DANIEL Catherine, DEBRUERES Pascale, DELETRAZ Marie-Noëlle, DUFOURNET Bernard, FALABRINO Alain, FRISSON Christian, GRASSIN Céline, MARTINOD Christian, MERCY Pierre-Georges, RAFFORT Lionel, SONNERAT Hélène, ROSAY Blaise
GOMILA PATTY Aurélia, arrivée à 20h20, a pris part au vote à compter du point 2

Etaient absents : ALLARD-METRAL Camille, PARIS BORDENEUVE Pascale, PICARONIE Karine, TARDIVEL Gérard.

Avaient donné pouvoir : COSSALTER Jacques à DUFOURNET Bernard, DUNAND-CHATELLET Sylvain à DANIEL Catherine

Secrétaire de séance : *BONAVENTURE Alain*

- **Approbation à l'unanimité** du procès- verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2017

1) Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2017- Budget général
Rapporteur S. BAUD

Le Conseil Municipal est informé que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget général établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune.

La commission Finances-Administration Générale a donné un avis favorable au compte de gestion présenté.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte de Gestion du budget général du Receveur de l'exercice 2017.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 du budget général.

2) Compte administratif 2017 - Budget Général.
Rapporteur S. BAUD

20h20 : Arrivée de GOMILA PATTY Aurélia

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Madame Sylviane BAUD pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christian MARTINOD, Maire de Villaz. Sur avis favorable de la commission Finances-Administration Générale, le Conseil municipal :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est exposé comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 039 185.36	0.00	223 925.78	0.00	1 263 111.14
Opérations sur l'exercice	1 900 946.54	2 652 754.10	1 014 206.37	1 109 192.84	2 915 152.91	3 761 946.94
TOTAUX	1 900 946.54	3 691 939.46	1 014 206.37	1 333 118.62	2 915 152.91	5 025 058.08
Résultats de clôture	0.00	1 790 992.92	0.00	318 912.25	0.00	2 109 905.17
Restes à réaliser	0.00	0.00	1 187 393.00	144 440.00	1 187 393.00	144 440.00
RESULTAT CUMULE	1 900 946.54	3 691 939.46	2 201 599.37	1 477 558.62	4 102 545.91	5 169 498.08
Résultats définitifs		1790 992.92	724 040.75			1 066 952.17

- 2/ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au résultat des investissements
3/reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4/arrête les résultats définitifs exposés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations afin de procéder au vote, **ce qui porte le nombre de votants à 18.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget général.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget général.

3) Affectation du résultat du Compte Administratif du budget général – Exercice 2017

Rapporteur S. BAUD

1) Résultats constatés :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement		+ 318 912.25 €
Section de Fonctionnement		+ 1 790 992.92 €

2) Situation d'Investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de clôture reporté en Investissement		318 912.25 €
Restes à réaliser Dépenses	1 187 393.00 €	
Restes à réaliser Recettes		144 440.00 €
Total	1 187 393.00 €	463 352.25 €
Résultat compte tenu des Restes à Réaliser :	724 040.75 €	

3) Besoin de financement : **724 040.75 €**

4) Affectation des résultats :

Il convient de rappeler que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes); au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, la commission Finances propose d'affecter les résultats de fonctionnement ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		318 912.25 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé		724 040.75 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
R002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 066 952.17 €

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, ADOPTE l'affectation du résultat du Compte Administratif du budget général – Exercice 2017 comme énoncé ci-dessus

4) Vote des subventions 2018

Rapporteur Christian FRISSON

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions accordées aux associations et au CCAS.

Après instruction des demandes, la Commission vie associative et culturelle – communication et animation propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2018 les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres

- ADMR du PARMELAN : 8 169 €
- AFTC HAUTE-SAVOIE : 90 €
- Amicale du Parmelan (Sapeurs-pompiers) : 300 €
- A.S.P. : 4 000 €
- AS du collège du Parmelan : 110 €
- Association des parents d'élèves : 800 €
- Association Ecole et Loisirs : 1 000 €
- Balafon savoyard : 1 500 €
- Bibliothèque : 5 600 €
- Collège du Parmelan : 600 €
- Club des séniors : 2614 €
- Club des sports : 300 €
- Coopérative scolaire des hamsters : 15 240 € + 770 € exceptionnel
- Danse et culture : 200 €
- Ecole des enfants à l'hôpital : 90€
- Echo du Parmelan : 1 900 €
- Espace femmes : 400 €
- F.J.E.P. : 3 850 €
- Jardin des Mouflets : 400 €
- La voie en cœur à cœur : 120 €
- Les amis de Naves : 300 €
- Livre Evasion : 150 €
- Souvenir Français : 90 €
- Tennis club : 2 100 €
- USEP : 110 €
- UDC-AFN : 490 €
- AXIMEE PRODUCTION: 2 000 € (à verser sur justificatif réalisation « Ma part de Kanak »)

- Crèche les Renardeaux : 50 000 €

Soit un total de 103 293 €

Subvention CCAS : 2 900 €

Les conseillers municipaux membres du bureau d'associations sortent ce qui porte le nombre de votants à 16.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés - 2 Abstentions (B. DUFOURNET et A. FALABRINO) ADOPTE les subventions 2018 telles qu'exposées ci-dessus.

5) Finances – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Avis du Conseil Municipal

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Par courrier en date du 06/02/2018, le comptable public propose d'admettre en non-valeur somme de 248.48 € dont les titres ont été émis en 2013 et en 2016 sur le budget annexe de l'eau (factures d'eau) représentant :

- des créances éteintes suite à un surendettement et décision d'effacement de la dette pour un montant de 168.25 €,
- des créances minimales pour un montant de 3.23 €,
- des poursuites infructueuses pour un montant de 77.00 €.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, EMET un avis favorable à la demande du comptable public

6) Convention pour le remboursement des prestations réalisées par la commune de Villaz pour le compte du Grand Annecy

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Le GRAND ANNECY ayant repris la compétence depuis le 01/01/2017 « Valorisation et collecte des déchets » sollicite la commune de Villaz pour réaliser, par délégation, sur la plateforme végétale située à Villaz chemin des Cruets, le déneigement, le chargement des bennes ou le nettoyage de la plateforme avec une chargeuse.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, AUTORISE le Maire à signer la convention jointe définissant les modalités de fonctionnement et les modalités financières avec le GRAND ANNECY.

7) Questions diverses

Chemin de la Scierie

Demande de Bernard DUFOURNET

L'accès du chemin de la Scierie est en sens interdit (dont 1 « sens interdit sauf riverains ») sur les 2 sens de la circulation.

Bernard DUFOURNET souhaiterait que les riverains soient informés des risques encourus par les visiteurs qui circulent sur ce chemin.

Révision du PLU

Demande de Bernard DUFOURNET

Depuis le vote de la révision du PLU le 21/03/2016 et le débat sur les orientations générales du PADD le 12/12/2016, Bernard DUFOURNET s'inquiète des évolutions de ce dossier et demande qu'une communication soit faite à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Christian MARTINOD

